

CONDITIONS D'ADHESION AU CERCLE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Le « **CERCLE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS** » (**CAP**) regroupe les chefs organes délibérants des entités du secteur parapublic. Le CAP est un cadre de réflexion, d'échanges, d'impulsion d'idées et de mobilisation des énergies nécessaires à la promotion des politiques publiques particulièrement dans le secteur parapublic.

Les actions du CAP se structurent autour de :

- La constitution d'une source de propositions et d'initiatives pour les pouvoirs publics ;
- Le renforcement de capacités de ses membres et la mise en place un cadre d'échanges ;
- Le partage des bonnes pratiques relatives à la gouvernance des entités du secteur parapublic ;
- La Vulgarisation des politiques publiques du gouvernement pour apporter la bonne information aux populations ;
- Le travail en synergie avec toutes les parties prenantes impliquées dans la gouvernance des établissements du secteur parapublic.
- La veille pour la mise en œuvre des orientations du Président de la République en ce qui concerne la gouvernance des entités du secteur parapublic ;

Vu les statuts du CAP :

L'adhésion au CAP est **volontaire**, elle est strictement **réservée aux chefs des délibérants des entités du secteur parapublic**.

Vu le règlement intérieur du CAP :

Toute personne souhaitant adhérer au Cercle des Administrateurs Publics doit :

- Adresser une demande écrite au Président joignant son acte de nomination
- Payer les droits d'adhésion de trente mille (30.000) F CFA.
- Payer la cotisation annuelle de deux cent cinquante mille (250.000) F CFA au plus tard un mois après la notification de l'adhésion par le Président.

Les paiements des droits d'adhésion et cotisation sont effectués sur

- Numéro de compte CAP : La Banque Agricole : SN048 01001 001197030001 76
- Numéro Orange Money : 710396863

Seuls les membres à jour de leur cotisation annuelle peuvent participer aux activités du CAP et bénéficier des services initiés par le CAP avec ses partenaires.

Le Président

Lansana Gagny Sakho

Fait à Dakar le 11 octobre 2025